



PÔLE GEMAPI RISQUES LITTORAUX

**Gestion des milieux aquatiques,
protection contre les inondations,
prévention des risques littoraux...
Développer la culture du risque !**

2021 : PAS DE REPIT

PÔLE GEMAPI RISQUES LITTORAUX



2,7 M€ TTC
actions réalisées

Transversalité des missions de ce service imposant un travail pluridisciplinaire avec les autres pôles du SIBA : maritime, pluvial, promotion du Bassin, urbanisme et de ressources numériques.

DES ACTIONS DIMENSIONNÉES EN CONCERTATION :

- avec les communes pour le volet technique

- avec les agglomérations qui assurent le financement

Part importante de subventions publiques **de 50% à 80%** (État, Europe, Région, Agence de l'Eau)

La GEMAPI est une compétence dédiée à la gestion du cycle de l'eau sur un territoire hydrographiquement cohérent et s'articule autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) : l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Le SIBA exerce cette compétence depuis le 1er janvier 2018, et l'acquiert statutairement par transfert intégral des 2 agglomérations du territoire (COBAS et COBAN) le 1er janvier 2020.

2021 : le SIBA intègre la mission « gestion du trait de côte » (TDC) dans la GEMAPI.

1. RISQUE DE SUBMERSION MARINE : LE SIBA POURSUIT SA VEILLE

Les actions concernant la gestion du risque de submersion marine sont réalisées dans la poursuite de celles engagées en 2020.



Rappel : Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des TRI.

Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013

LA SLGRI ET LE PAPI

Le PAPI du Bassin d'Arcachon, labellisé en 2019 par les services de l'Etat, poursuit son déploiement sur le territoire (7 axes de travail).

Ce programme prévu initialement sur une durée de 2 ans, a fait l'objet d'un avenant de prolongation permettant sa continuité en 2022 (en compensation des difficultés associées à la crise sanitaire).

Les actions menées en 2021 dans ce cadre sont décrites ci-après :

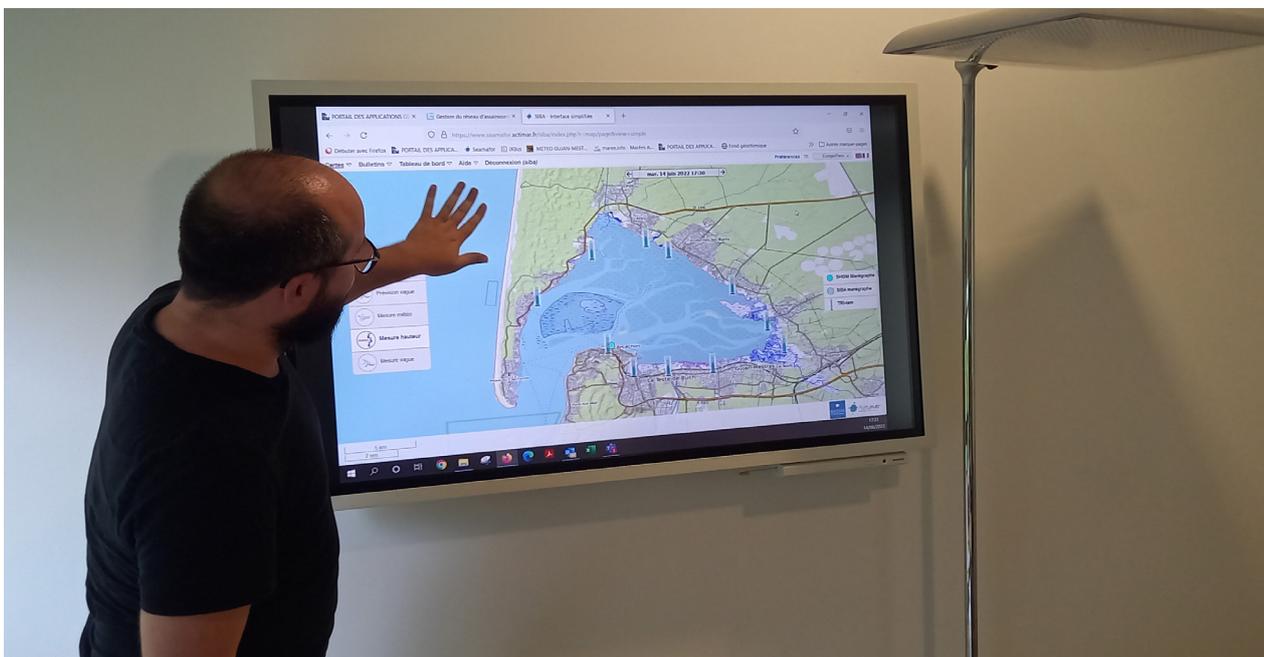
LA PLATEFORME DE PREVISION SEAMAFOR (axe 2 du PAPI) : 2021 DES AMELIORATIONS REMARQUABLES

Développée depuis 2017 avec notre partenaire ACTIMAR, cette plateforme de prévision du risque de submersion marine locale fait l'objet de constantes évolutions en lien avec l'amélioration des connaissances.

L'année 2021 fut notamment l'occasion de :

- mettre à jour le modèle hydrodynamique utilisé afin d'améliorer la qualité des prévisions (résolution à 50 m, mise à jour du positionnement des stations opérationnelles, intégration de la bathymétrie 2019 du SIBA...).
- d'intégrer des effets de la houle (calcul et propagation en intra-bassin des états de mer) permettant de rendre le calcul des surcotes / décotes plus précis.
- d'instaurer une version dite « light » (simplifiée) de la plateforme rendant enfin son utilisation plus simple et intuitive, ce qui a facilité son appropriation par les acteurs locaux.

La prochaine étape (déjà en phase de test) est la mise en place d'alertes SMS / mails lors des dépassements des seuils oranges et rouges.



LE TRI-TEM (axe 1 du PAPI) : 3 DE PLUS IMPLANTÉS EN 2021 !

De quoi s'agit-il ?

- c'est un totem d'information permettant de diffuser de manière permanente des informations liées au risque de submersion marine (hauteurs d'eau de la prochaine pleine mer avec prise en compte des surcotes, danger associé, état de mer...),
- un engagement de tout le territoire autour du développement de la culture du risque.

Pourquoi faire ?

- anticiper et informer en avance les populations face au risque de submersion marine,
- sensibiliser les populations au risque de submersion marine en lien avec d'éventuelles limitations d'accès mises en place par la commune (ex. de la mise en place d'un barriérage).

Comment ?

- une information visuelle facilement interprétable :





Andernos-les-Bains



Cassy



Claouey

Trois nouveaux TRI-tems numériques ont été installés en 2021 par Display Media, avec un nouveau design basé sur l'idée des bouées que l'on retrouve dans le Bassin : à Lège-Cap Ferret (Claouey), à Andernos-les-Bains (Port ostréicole) et à Lanton (Port de Cassy).

CONTINUER À SUIVRE LA NAPPE PHRÉATIQUE (PROJET MOHYS)

L'objectif de ce projet réalisé en collaboration avec le BRGM est de créer un modèle prédictif pour comprendre le fonctionnement hydrogéologique de la nappe superficielle du Plio-Quaternaire qui est sub-affleurante sur le territoire du Bassin d'Arcachon.

En 2019, le SIBA met au point une stratégie d'acquisition de données terrain afin de caler le modèle du BRGM (levés piézométriques synchrones en période de nappe haute et de nappe basse, réalisation d'un suivi piézométrique continu sur une sélection de 8 piézomètres, réalisation de pompages d'essais).

En 2021 : poursuite du suivi continu sur les sites de Lège-Cap Ferret (Sémaphore et Jane de Boy), Arès, Andernos (casernes des pompiers), Audenge, Gujan-Mestras et Cazaux.



DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ (axe 5 DU PAPI) POUR SUIVRE LA QUÊTE DE DONNÉES

Le but : réaliser des diagnostics du bâti permettant à terme de réduire sa vulnérabilité à l'inondation par le déploiement de solutions techniques ou organisationnelles (recommandations).

En 2021 : Une méthodologie permettant de reproduire ces diagnostics a été élaborée par un bureau d'étude (ISL) qui l'a par ailleurs mise en œuvre sur 4 sites emblématiques sur le territoire : un village ostréicole à Lège-Cap Ferret, un village vacances à Arès, un port ostréicole à Audenge et un quartier résidentiel à la Teste de Buch.

L'objectif à terme est de déployer cette méthodologie ailleurs sur le territoire.

EXERCICE SUBMERSION MARINE LE SIBA SUR LE PONT

A l'initiative des services de l'Etat, un exercice de simulation de submersion marine a été proposé aux 10 communes riveraines du Bassin : l'exercice SAFFIR (avec la collaboration du SIBA et du BRGM).

Cet exercice pilote inédit en France de par son envergure a été élaboré durant l'année 2020 et a finalement pu se dérouler en septembre 2021. Fort de sa connaissance du territoire et de son implantation locale, le SIBA a assuré un rôle important dans l'élaboration de l'exercice par la mise en lien des différents acteurs (Etat, BRGM, Communes, Gestionnaires de réseaux...), l'organisation de nombreuses réunions pédagogiques avec les communes et le dimensionnement de la phase d'anticipation de la submersion fictive (fausses alertes Seamafor par ex.).

C'est par ailleurs dans les locaux du SIBA à Arcachon que les représentants des Communes se sont regroupés le jour J pour assurer leur rôle d'animation (envois des mails d'alertes, appels fictifs ...) afin de « faire jouer » leurs collaborateurs.

Cette journée a fait l'objet de sujets dans la presse locale et d'un retour d'expérience par les services de la Préfecture et du BRGM.



BASSIN D'ARCACHON

Un exercice de submersion marine se prépare

L'exercice aura lieu aujourd'hui sur le bassin d'Arcachon, avec notamment une simulation d'évacuation de la population

La préfecture de la Gironde organise un exercice de grande ampleur sur le risque de submersion marine, aujourd'hui, sur le bassin d'Arcachon. Coordinée en lien avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises avec l'appui logistique du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba), cette opération grande nature débutera à partir de 8 heures.

Elle engagera les dix communes littorales du bassin d'Arcachon, les services de l'État (préfecture, sous-préfecture d'Arcachon, DDTM, DSDEN, DREAL, DIRA, ARS-DD33), les services de secours (Sdis, DIS, Samu, police et gendarmerie), le pôle santé d'Arcachon, l'hôpital d'Arès, Météo France, le Conseil départemental de Gironde, Enedis, RTE, Orange, le syndicat mixte des ports du bassin d'Arcachon (SMPBA) et le GIP ATGERI (appui technique cartographique).

Tester le plan Orsec

Le but de cet exercice est, souligne la préfecture, « de tester le



L'exercice s'appuiera sur le scénario d'une tempête hivernale. « SUD OUEST »

plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (Orsec) en cas d'événement de cette nature et de vérifier la procédure d'alerte, l'articulation entre les différents acteurs et la gestion de crise au niveau communal.

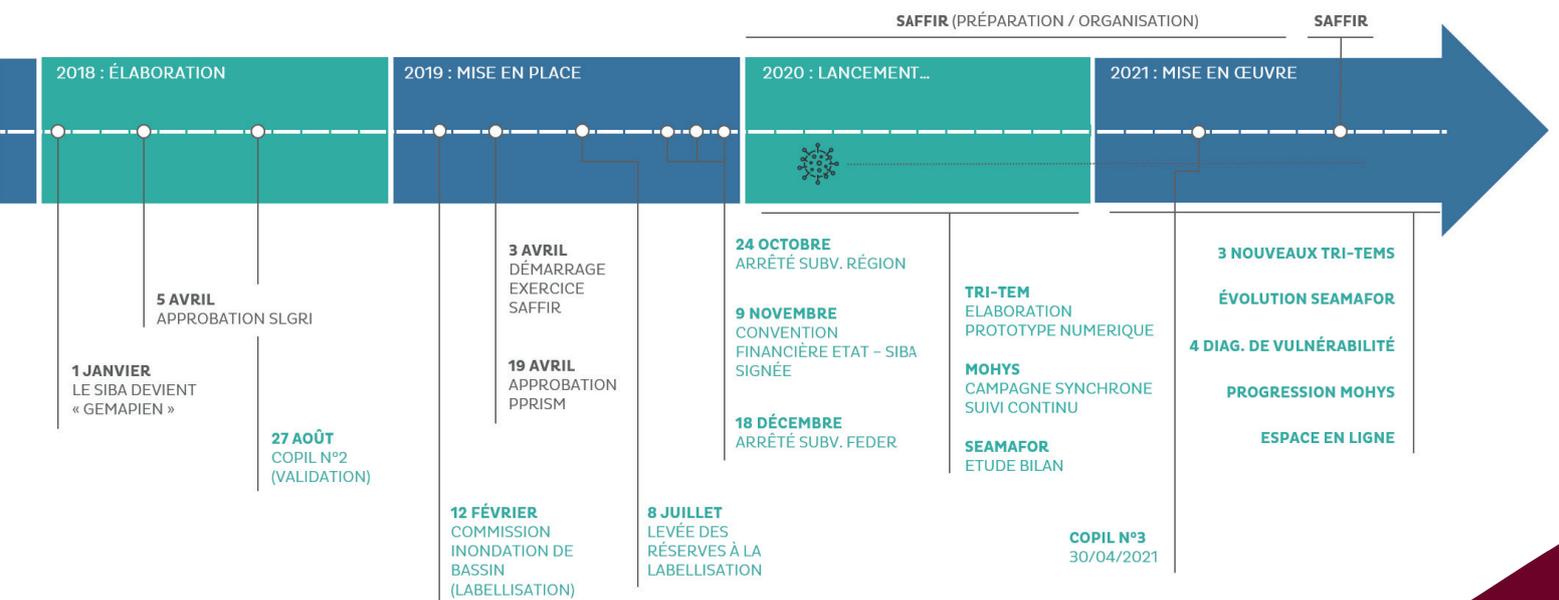
Inspiré de la tempête Klaus, le scénario appliqué correspond à une tempête hivernale « telle que peut en connaître le département de la Gironde, adapté aux enjeux du bassin d'Arcachon ». L'essentiel de l'exercice est théorique et se jouera entre les différentes salles de crise activées.

Une partie sera néanmoins

visible par la population. Des actions seront ainsi jouées en réel sur le terrain. Il est ainsi annoncé une fermeture de route avec mise en place d'une déviation, une simulation d'évacuation de la population jouée par la réserve communale à Lège-Cap-Ferret et l'activation du plan particulier de mise en sûreté par les écoles sur la commune d'Andernos-les-Bains.

Une autre finalité de ce type d'exercice étant, précisent les services de l'État, de sensibiliser la population au risque de submersion marine.

Sabine Menet



POURSUIVRE LE DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LA SUBMERSION MARINE

LE DOUBLE PARAPET D'ANDERNOS-LES-BAINS (QUARTIER DU MAURET)

Le but : régulariser administrativement l'existence du muret par la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale afin de rentrer dans le cadre de la réglementation GEMAPI ; la loi impose aux gestionnaires d'ouvrages de les « classer » afin d'en assurer la gestion, la surveillance et de clarifier les responsabilités de chacun dans ce contexte. Le muret construit en 2010 ne remplissait pas cette obligation.

En 2019, le SIBA a passé un marché avec un bureau d'étude (ISL Ingénierie) pour réaliser le dossier de demande d'autorisation environnementale du système d'endiguement protégeant le quartier du Mauret, au Sud de la commune d'Andernos-les-Bains. Dans le cadre de la réalisation de ce dossier, le prestataire a mis à jour l'EDD de l'ouvrage dont la première version avait déjà été réalisé en 2016-2017 par le bureau d'études Artélia. Après dépôt du dossier auprès des services de l'Etat, les procédures administratives se sont poursuivies, incluant notamment une consultation du public en 2021, dans l'objectif d'obtenir un arrêté de classement pour l'ouvrage.

LES PRÉS SALÉS DE LA TESTE DE BUCH

Des essais techniques visant à tester des solutions innovantes pour la stabilisation de pieds de digue ont été déployés en septembre 2021.

Le dispositif Stabiplage® est toujours en place et fait l'objet d'un suivi spécifique de la part des services du SIBA.



2. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : RéZHiience LE PROGRAMME « MADE IN SIBA »

Les actions concernant la gestion des milieux aquatiques se décomposent en deux volets :

- la gestion **des cours d'eau côtiers**, (1) conciliant la prévention des inondations et la préservation des habitats naturels associés à ces milieux,
- la gestion **des milieux aquatiques** (2) présents sur les bassins versants des cours d'eau côtiers et plus particulièrement les actions initiées dans le cadre de l'appel à projet de l'entente pour l'eau, visant à restaurer des zones humides en tête de bassins versants.

Ces deux volets sont regroupés dans le programme intitulé RéZHiience, porté depuis 2021 par le SIBA avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de la Gironde et la région Nouvelle Aquitaine.

2.1.

GESTION DES COURS D'EAU AU NOM DE LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

2.1.1. LE CANAL DES LANDES (GUJAN-MESTRAS, LA TESTE DE BUCH)

Dans la continuité des travaux effectués en 2019/2020 sur le Canal des Landes, le renouvellement de l'ouvrage déversoir « OD02 », rendu nécessaire compte tenu de l'état de ruine de certains ouvrages présents sur le Canal des Landes, vise à restaurer la continuité écologique du Canal des Landes, tout en préservant les milieux naturels présents aux abords du cours d'eau et notamment le Parc de la Chêneraie.

Effectuée en période d'étiage, cette opération a permis de déconstruire l'ancien ouvrage déversoir présent à l'entrée du parc, pour reconstruire un nouvel ouvrage doté d'une passe à anguille et d'un seuil réglable, permettant de maintenir les niveaux d'eau nécessaires à la préservation de la végétation du Parc.

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE OD02

COÛT : 1 640 716 € TTC, dont 10 % de financement par le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région

ENTREPRISE : ETCHARD / ROUBY

PÉRIODE : Juin 2021 - Mars 2022



2.1.2. LE BETEY (ANDERNOS-LES-BAINS)

Cours d'eau côtier péri-urbain, le ruisseau le Bétéy traverse la commune d'Andernos-les-Bains sur 6 km. Préservé dans sa partie inférieure, des aménagements tels que le drainage accentué de certains espaces et l'artificialisation du lit par un caniveau en béton, ont accentué la dégradation du cours d'eau dans sa partie amont. Ces désordres contribuent aujourd'hui à accentuer les inondations à l'aval du bassin versant, tout en présentant des altérations du milieu naturel par l'artificialisation du lit mineur.

Le SIBA et la commune d'Andernos-les-Bains ont ainsi souhaité engager un diagnostic du cours d'eau et de son bassin versant, avec une volonté d'engager les actions retenues dans un plan de gestion pluriannuel visant à répondre aux problématiques associées à ces dégradations du milieu.

Ce plan de gestion, réalisé par un bureau d'étude spécialisé, sera finalisé fin 2022.

ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE GESTION DU BASSIN VERSANT, LE BÉTEY

COÛT : 42 960€ TTC, dont 80 % de financement par le Département et l'Agence de l'Eau Adour Garonne

ENTREPRISE : SEGI

DÉMARRAGE : décembre 2021



2.1.3. ENTRETIEN DES COURS D'EAU & SURVEILLANCE DES COURS D'EAUX COTIERS

Dans le cadre de la prévention des inondations et du maintien du bon état écologique des cours d'eau, des visites sont effectuées sur les secteurs à enjeux, situés en domaines public et privé. Ces prospections permettent d'identifier les défauts d'entretien, risques pour les stabilités de berges, présence de déchets, etc.

L'ensemble de ces éléments sont reportés sur une application de géolocalisation, pour ensuite faire l'objet de mesures de remise en état :

- sur propriété privée, des prises de contacts sont engagées pour demander aux propriétaires concernés d'engager des travaux d'entretien,
- sur l'espace public, le SIBA engage des actions d'entretien et de restauration, en respectant les obligations réglementaires relatives aux interventions sur les cours d'eau.

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

COÛT : 13 000€ TTC

ENTREPRISE : EGAN AQUITAINE,
SERPE, EURL FORETS ET JARDINS
D'AQUITAINE

DÉMARRAGE : automne 2021

**LINÉAIRE DE COURS D'EAU
SURVEILLÉ EN 2021** : 15 km
(pour 150 km)

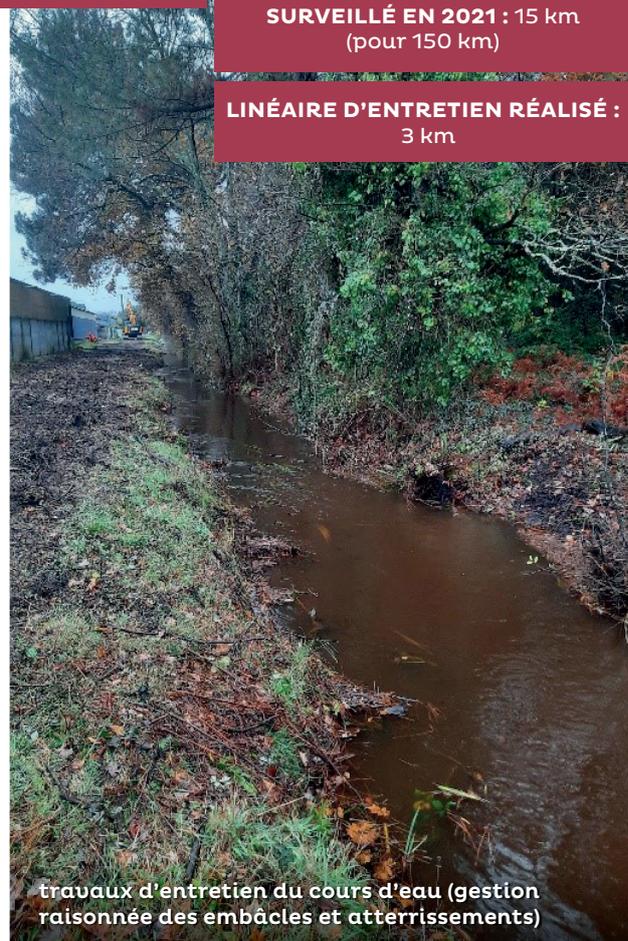
LINÉAIRE D'ENTRETIEN RÉALISÉ :
3 km



visite effectuée à pied au sein d'un cours d'eau



travaux de restauration de berges
par du génie mixte

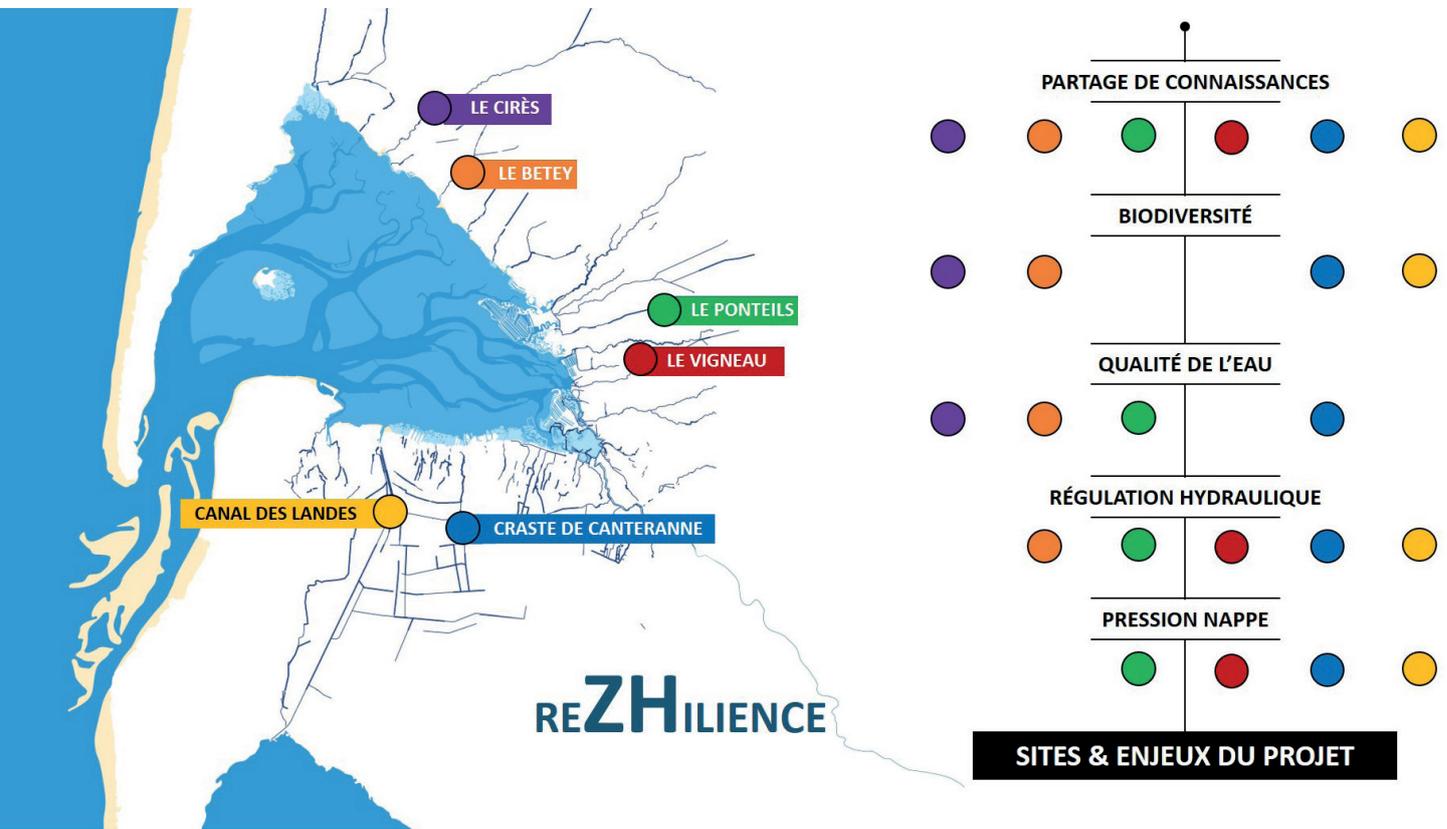


travaux d'entretien du cours d'eau (gestion
raisonnée des embâcles et atterrissements)

2.2.

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES EN TÊTE DE BASSINS VERSANTS : continuer à investir tous les champs possibles pour améliorer notre réponse face aux inondations

2021 : avec RéZHilience, le SIBA est lauréat de l'appel à projets de l'Entente pour l'Eau du Bassin Adour-Garonne portant sur la restauration des zones humides.



Ses 864 000 € (investissement et animation) de budget seront ainsi financés à 80% par la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat, l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Département de la Gironde.



Liste des partenaires financiers

ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT DES GRANDS BASSINS VERSANTS

- Analyser le fonctionnement des différents compartiments des sites d'études concernés (biodiversité, qualité de l'eau, régulation hydraulique et pression de la nappe),
- Identifier et partager avec l'ensemble des partenaires, les problématiques de gestion de l'eau rencontrées sur le territoire,
- Réflexion autour des projets de restauration de certains milieux naturels, dans l'objectif de rendre le territoire plus résilient aux épisodes climatiques sévères.

Ces actions, engagées en 2021, sont résumées ci-dessous (certaines d'entre elles se poursuivront durant la totalité de l'appel à projets) :

- **Etudes archéogéographiques pour améliorer notre connaissance sur l'évolution du territoire. Ces éléments permettent de bénéficier pleinement des retours d'expériences du passé, tout en améliorant notre compréhension dans la relation entre les pratiques anciennes et actuelles et leurs relations avec les différentes pressions exercées sur le territoire.**



Relevé sur le plan cadastral ancien (1825) de formes allongées boisées.



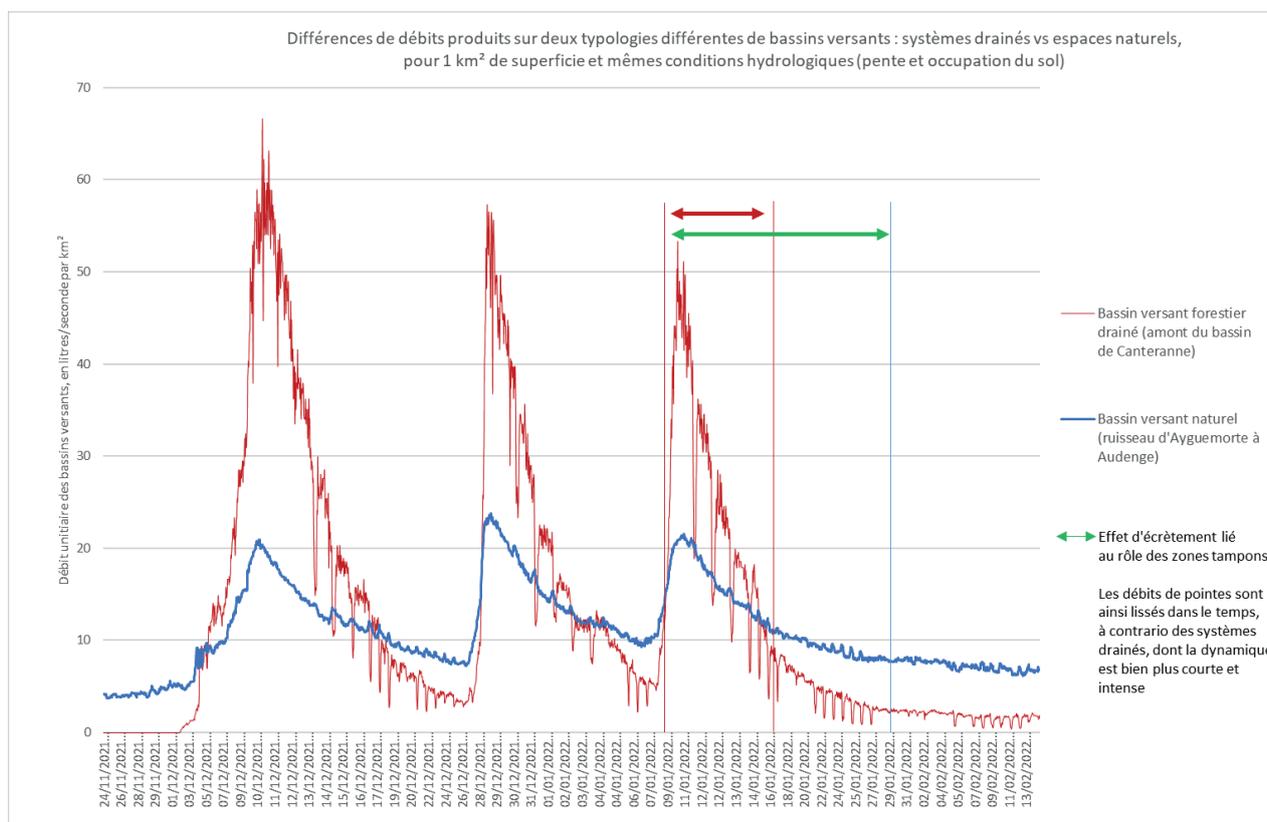
Cliché de 1950 mettant en évidence de grandes taches blanchâtres.



Relevé des zones humides (en jaune) sur une mission infra rouge couleur de 2015.

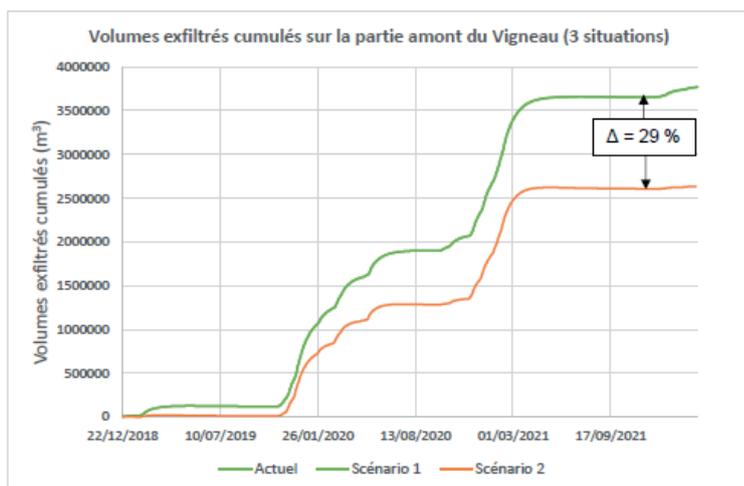
Extrait d'une analyse archéogéographique sur le cours d'eau du Cirès, permettant d'identifier l'évolution des sols à travers le temps.

- **Installation et maintenance de 6 stations de mesures de débits et de 3 sondes piézométriques, pour évaluer les effets et le rôle des zones tampons actuelles et procéder au dimensionnement des aménagements à réaliser.**



Extrait des mesures effectuées et développement d'indicateurs permettant d'évaluer les dispositifs de zones tampons.

- **18 campagnes de prélèvements et d'analyses des eaux de surface, pour évaluer et déterminer les concentrations des nutriments, produits phytosanitaires, ainsi que la dynamique des transferts de flux vers les milieux naturels. Ces données permettront de dimensionner les dispositifs de zones tampons à engager dans le cadre de l'appel à projets.**
- **Étude hydrogéologique pour déterminer les relations entre les pratiques liées au drainage des terrains naturels et les conséquences sur l'environnement immédiat et aval.**



Extrait de l'évaluation des effets des pratiques de drainage sur les inondations, avec en vert des dispositifs courants tels que le fossé ci-contre ; en orange, un système de renaturation.

- **Suivis naturalistes sur un site représentatif, afin d'évaluer les potentialités environnementales du type de milieu concerné par les actions de restaurations à venir.**



Réalisation de pêches et inventaires amphibiens, permettant d'évaluer les capacités en matière de biodiversité, de zones humides restaurées (ici la zone d'expansion de Canteranne réalisée en 2020)

(L'ensemble de ces campagnes représentent un montant total de 56 500 € TTC, dont 80 % sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.)

ÉTAPE 2 : ANIMATION ET COLLABORATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR ENGAGER LES PROJETS DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

- Les préalables : partager les objectifs avec l'ensemble des parties prenantes concernées par les différents sites (élus locaux, propriétaires privés, gestionnaires des sites naturels et économiques, institutions concernées par les thématiques en lien avec les milieux aquatiques telles que les services de l'Etat, la fédération de pêche...).
- sont lancées plusieurs réunions techniques et un comité de pilotage annuel, pour valider les orientations à engager.

Ces missions d'animation et de concertation permettent de **créer des partenariats forts entre le SIBA, les acteurs et les propriétaires concernés** par les sites de RéZHilience, **permettant ainsi de lancer les études et projets de restauration dès 2022.**

2021

LE SIBA INTÈGRE LA MISSION « GESTION DU TRAIT DE CÔTE » (TDC) DANS LA GEMAPI

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Dans ce cadre, les communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch ont été ciblées pour élaborer une Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), étant les deux communes du Bassin d'Arcachon soumises à la problématique du recul du trait de côte au niveau de leur façade océanique.

En 2019, le SIBA recrute une chargée de mission, à la demande des élus, mutualisée entre les 2 communes, pour effectuer l'animation et le suivi des programmes d'actions des 2 SLGBC. Ce recrutement au sein du SIBA permet de coordonner les actions des SLGBC avec celles de la SLGRI et du PAPI, mais également de faire bénéficier aux 2 SLGBC l'accès aux outils et aux compétences des pôles maritime et GEMAPI du SIBA.

C'est dans ce sens qu'une convention de partenariat a été signée entre le SIBA et les communes de Lège-Cap Ferret et de la Teste de Buch.

L'année 2020 marque le début des concertations entre les acteurs concernés par la gestion du TDC et la nouvelle gouvernance du SIBA permettant une feuille de route pour les prochaines années.

En janvier 2021, le SIBA intègre pleinement le volet érosion dans la compétence GEMAPI. Ainsi dans le cadre des Stratégies Locales de Gestion de la Bande Côtière de Lège-Cap Ferret et de La Teste de Buch, le SIBA prend la maîtrise d'ouvrage des actions :

- d'observation et de surveillance de l'érosion (levés bathymétriques multifaisceaux et levés topographiques).
- de lutte active souple contre l'érosion (étude de faisabilité, étude réglementaire et opérations de réensablement).

OBSERVATION ET SURVEILLANCE DE L'ÉROSION

En 2021, une convention portant sur les modalités d'acquisition et d'échanges des données recueillies dans le cadre de la surveillance du TDC de Lège-Cap Ferret a été établie entre le SIBA et la DDTM. Dans ce cadre, le SIBA s'engage à réaliser, 2 fois par an, des levés bathymétriques multifaisceaux et des levés topographiques des fonds marins au droit des ouvrages des 44 Ha et des fosses, et à effectuer un suivi structurel des ouvrages sur le secteur des 44 Ha avec l'aide du CEREMA.

Ces données permettront d'améliorer les connaissances sur le TDC et les ouvrages des 44 Ha, nécessaires pour la DDTM dans son travail sur les autorisations d'occupation du territoire (AOT).

Par souci d'homogénéité avec la SLGBC de La Teste de Buch, le SIBA en lien avec l'Association syndicale autorisée (ASA) des riverains de Pyla-sur-Mer, réalise les mêmes types de suivis sur le secteur de la plage des perrés.

LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION

Dans le cadre de la SLGBC de La Teste de Buch, en 2021, le SIBA a lancé des démarches pour gérer la problématique érosion sur le secteur de la Corniche. Pour ce faire, il a passé un marché pour réaliser une étude visant à trouver une solution technique optimisée pour le confortement de l'encoche dunaire de la Corniche.

La solution technique proposée par le bureau d'étude doit être validée par l'ensemble des partenaires de la SLGBC et par l'ASA des riverains de Pyla sur mer afin que le SIBA puisse recruter un bureau d'étude pour effectuer le dossier d'autorisation environnemental permettant la validation des travaux envisagés.

LES ACTIONS TRANSVERSALES AUX CÔTÉS DE PARTENAIRES EXPERTS AU NOM DES RISQUES LITTORAUX

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE NOUVELLE-AQUITAINE



**OBSERVATOIRE DE LA CÔTE
NOUVELLE-AQUITAINE**
Réseau d'experts au service du littoral

Qu'est-ce que l'OCNA ?

L'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (OCNA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral, financé par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRGM et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCNA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon, ainsi que la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCNA dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région (CPER), avec une participation financière de 12 000 € TTC pour l'année 2021.

En 2021, le SIBA a participé aux COTECH, aux COPIL et aux webinaires « Heures scientifiques de l'OCNA » ainsi qu'au Comité technique du projet Litto3D et au Comité des utilisateurs de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine afin de faire remonter les éventuels besoins des territoires.

Par ailleurs, le SIBA poursuit sa participation au « réseau tempête » initié en 2017 et partage des informations terrains lors d'évènement tempétueux sur le « Forum Tempêtes » créé par l'OCNA.

Dans le cadre du programme de suivi géomorphologique du Bassin d'Arcachon de l'OCNA, le SIBA a participé à la mutualisation et au partage de ses données acquises au cours de l'année 2021.

La poursuite de la dynamique actuelle d'acquisition et de partage de données, et notamment des données topographiques, bathymétriques et photographiques entre l'OCNA et le SIBA permet d'entretenir cette collaboration privilégiée.



LE GIP LITTORAL AQUITAIN



Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, le GIP regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral aquitain aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire, du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine, (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques).

En 2021, le SIBA a participé à plusieurs rencontres organisées par le GIP : Groupe technique planification et risques littoraux et Groupe technique risques littoraux.

L'implication du SIBA dans les SLGBC des communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch permet de renforcer le lien et les échanges de connaissance avec l'OCNA et le GIP, qui sont également des partenaires essentiels de ces deux stratégies.



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : INFORMER, FORMER ET SOUTENIR DES ACTIONS PARTICIPATIVES

**2021 : BEAUCOUP D' ACTIONS COLLECTIVES
RÉUSSIES**

« Une plante Exotique Envahissante - ou plante invasive - est une plante exotique introduite (allochtone, non indigène) par l'Homme (volontairement ou fortuitement) sur un autre territoire et dont l'implantation et la propagation menacent la biodiversité des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie »

(Conservatoire Botanique National Sud Atlantique – Programme DELTA)

Or, lorsqu'une plante exotique envahissante est installée, il est souvent trop tard pour l'éradiquer : il faut souvent se contenter de la gérer pour limiter ses impacts négatifs. D'où l'urgence à prendre conscience des enjeux liés à ces espèces et à agir.

GESTION DE LA SPARTINE ANGLAISE SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, espèce indigène. Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), de par son caractère invasif, tend à coloniser massivement la partie haute des vasières.

Le groupe de travail, constitué d'experts, élus et associations, s'est réuni en décembre pour faire un bilan du suivi mené depuis la dernière opération d'arrachage mécanique de 2018 : un plan d'action a été défini pour 2022.

CHANTIERS D'ARRACHAGE DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) sont essentiellement aquatiques, voire amphibies. Elles sont devenues de redoutables plantes envahissantes des milieux naturels humides car elles se multiplient facilement par bouturage à partir d'un fragment de tige ou de feuille pour former un herbier très dense, parfois presque impénétrable, immergé ou émergé. Elles concurrencent les autres plantes, gênent l'écoulement des eaux, participent à l'envasement et à l'eutrophisation du cours d'eau où elles sont implantées.

Les solutions pour limiter ou éviter leur expansion sont :

- La lutte par compétition en empêchant la plante de capter la lumière du soleil et en laissant se développer la flore locale (limitation des fauches dans les cours d'eau, fossés et sur les berges végétalisées)
- La lutte par arrachage en s'assurant d'extraire toutes les parties de la plante, arrachage manuel ou mécanique selon l'étendue des surfaces colonisées.

Quatre chantiers majeurs ont été menés en 2021 :

- La Teste de Buch : zone commerciale Cap Océan (poursuite de l'action initiée en 2020) ;
- Marcheprime : zone Libellule de la STEP de Marcheprime et fossés attenants à la déchetterie (poursuite de l'action initiée en 2020) ;
- Gujan-Mestras (Limite Sanguinet) : Craste longeant les parcelles agricoles de la ferme Landes Darmuzey (poursuite de l'action initiée en 2020) ;
- Le Teich : plan d'eau dit « Petioun » en face du port de la commune – nouveau chantier 2021.

Ces chantiers font l'objet de suivis annuels et d'opérations d'entretien manuel selon la densité des repousses.

La Teste de Buch

ZONE COMMERCIALE CAP OcéAN



L'action initiée en 2020 a nécessité cette année un travail d'entretien plus ou moins marqué. Les zones communales au niveau du chemin des Prés Tremblants (1) et de la rue Cap Océan (4) ont demandé un nouvel arrachage mécanique d'envergure, appuyé par un travail manuel. Les deux crastes départementales (2) ont également subi un arrachage mécanique plus léger, toujours complété par de l'arrachage manuel. La zone commerciale (3) n'a pas été traitée cette année car pas de repousses visibles. La zone terminale (5) a quant à elle bénéficié de la présence des moyens mécaniques pour sortir des massifs sporadiques.

L'intervention en 2020 a été très efficace sur la Jussie et le Myriophylle du Brésil, beaucoup moins sur l'Hydrocotyle fausse renoncule, espèce principale gérée en 2021.



Intervention d'arrachage mécanique couplé à de l'arrachage manuel

Les déchets générés sur les zones 1 et 2 ont été étalés sur la zone d'emprunt départementale pour une décomposition naturelle. Le volume extrait de la zone 4 a été stocké au niveau du centre technique municipal puis évacué après égouttage et assèchement vers le centre de compostage de Suez Organique d'Audenge, habilité à recevoir ce type de déchet.

Marcheprime ZONE LIBELLULE ET FOSSE COMMUNAL

Le secteur de la STEP de Marcheprime, Zone libellule et fossés attenants, avaient été traités par arrachage mécanique en 2020.



Zonage de l'intervention sur la commune de Marcheprime

En 2021, la zone Libellule a fait l'objet d'un suivi régulier et d'arrachages manuels par la société AGUR, gestionnaire du site. Le SIBA a coordonné l'action des agents communaux sur le fossé qui longe la déchetterie (dont la présence de Jussie a grandement diminué grâce à l'action de 2020), et celle des agents du Centre Routier Départemental pour le fossé qui longe la route départementale (non traité en 2020).



L'ensemble des déchets générés à la fois pour le fossé communal et pour le fossé départemental ont été entreposés puis étalés sur l'emprise enherbée clôturée de la STEP jusqu'à complète dégradation.

Gujan-Mestras / Canteranne

CRASTE LONGEANT L'EXPLOITATION LANDES DARMUZEY

À la suite des pluies de la fin d'année 2019, l'exploitation SCEA Landes DARMUZEY a subi de fortes inondations de ses terres agricoles, mettant en péril ses cultures. Les parcelles sont bordées d'une craste qui est colonisée par de la jussie.

En 2020, l'agriculteur concerné est intervenu avec ses moyens mécaniques pour le compte du SIBA sur un linéaire de 3km depuis la fin de son exploitation.

En 2021, la craste presque à sec présentait des massifs beaucoup moins denses, l'intervention a pu se prolonger jusqu'au bassin pluvial de Canteranne, soit au total sur 6,5 km.

Les déchets générés ont été étalés en bordure de la piste DFCI qui longe la craste. Après assèchement et décomposition, ils seront broyés.



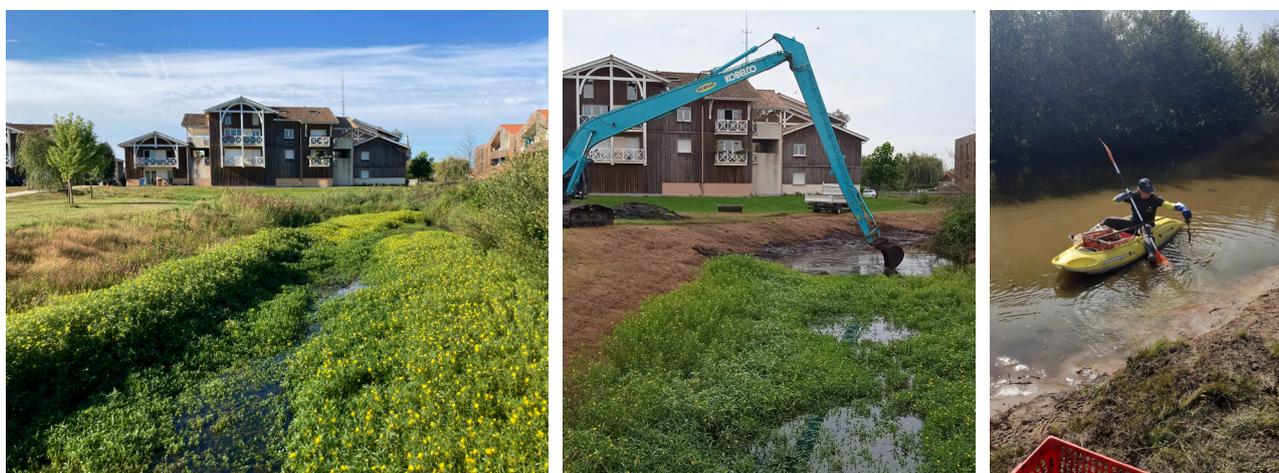
Intervention le long de la Craste Canteranne Avant et Après travaux

Le Teich

PLAN D'EAU DE PETIOUN

Un nouveau chantier a été initié en 2021 sur le plan d'eau dit « Petioun » situé en face du port du Teich. Ce plan est largement colonisé par la Jussie. En partenariat avec la commune et la Maison de la nature, un arrachage mécanique à l'aide d'une pelle à long bras associé à une intervention de finition manuelle s'est déroulé en deux phases : le 20-21 septembre et le 14-15 octobre 2021. Ainsi, deux agents du SIBA, trois agents communaux et un agent de la Maison de la nature sont intervenus lors de cette opération de grande envergure. Afin d'atteindre la Jussie localisée au milieu du plan d'eau, des canoës chargés de mannes ostréicoles ont été utilisés. L'ensemble des déchets générés ont été entreposés puis étalés sur une zone enherbée jusqu'à complète dégradation.

Pour donner suite à l'arrachage mécanique, une intervention sur le marché du Teich le 25 septembre a été organisée pour présenter et sensibiliser la population à la thématique des plantes exotiques envahissantes.



LE SIBA PARTENAIRE ACTIF D'AUTRES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Au sein du Centre de Ressources des Espèces Exotiques Envahissantes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le SIBA participe au comité de relecture du « Guide Technique pour accompagner le traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes issus des interventions de gestion » afin de l'implémenter de ses retours d'expériences, chantiers d'arrachage de la Jussie notamment.
- Intégré au réseau JEVI de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Nouvelle Aquitaine, syndicat chargé de la surveillance sanitaire des Végétaux, le SIBA y fait remonter ses observations quant à l'évolution des espèces envahissantes sur les chantiers de gestion (cf. P.101 - 4 grands chantiers 2021 : La Teste de Buch, Marcheprime, Gujan-Mestras et Le Teich), mais également sur celles rencontrées dans les divers chantiers menés par les services du SIBA, dont les agents ont été sensibilisés à leur reconnaissance.